

**REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
LUNDI 15 AVRIL 2019 à SAINT VINCENT DE COSSE**

PROCES VERBAL

L'an deux mille dix-neuf, et le 15 avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 8 avril 2019, à Saint Vincent de Cosse, salle des fêtes, sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

Julien VANIÈRE est désigné comme secrétaire de séance.

Présents : ALDRIN Patrick, ASTIE Jean-Luc, BONDONNEAU Romain, CABANEL Marlies, CASTAGNAU Jean-Claude, CHAUMEL Jean-Marie, COQ-LEFRANCQ Hélène, CROUZILLE Patrick, De PERETTI Jean-Jacques, DELATTAIGNANT Marie-Pierre, DELIBIE Didier, DOURSAT Jean-Pierre, DUVAL Franck, FAUGERE Gisèle, GREZIS Philippe, LAMOUREUX Christian, LE GOFF Anick, MANET Roland, MARGAT Marie Louise, MARTINET Jean-François, PASSERIEUX Alain, PERUSIN Jean-Michel, PEYRAT Jérôme SALINIE Patrick, SECRESTAT Benoit, SINGIER Patrick, TRAVERSE Frédéric, VALETTE Marie-Pierre, VANIÈRE Julien, VENANCIE Bernard, VEYRET Daniel.

Procurations : CLOUP Etienne à VALETTE Marie Pierre, COLARDEAU-TRICHET Sophie à FAUGERE Gisèle, DROIN Jean-Fred à SECRESTAT Benoit, KNEBLEWSKI Michel à VANIÈRE Julien, NICOLAS Jeannine à ALDRIN Patrick.

Absents excusés : TEIXEIRA Isabelle

Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil communautaire du Lundi 11 Mars 2019.

Approuvé à l'unanimité.

N°2019-37 –Délégations du conseil communautaire au Président

Rapporteur : Le Président

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que les compétences Petite Enfance, Enfance et Jeunesse ont été transférées à la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir depuis le 1er janvier 2019.

Pour le bon fonctionnement des services lié à cette nouvelle compétence et pour des raisons évidentes d'efficacité notamment en termes de délai de traitement, Monsieur le Président propose de compléter les délégations qui lui ont été accordées dans la délibération n° 2014-33 en date du 25 avril 2014 pour y ajouter : Fixer les tarifs des droits prévus au profit de la Communauté de communes qui n'ont pas un caractère fiscal dans la mesure où tous ces tarifs et droits présentent un caractère exceptionnel et occasionnel. Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de déléguer au Président, dans le cadre de sa délégation et pour la durée de son mandat, les attributions suivantes : d'une manière générale de fixer les tarifs des droits prévus au profit de la Communauté de communes qui n'ont pas un caractère fiscal dans la mesure où tous ces tarifs et droits présentent un caractère exceptionnel et occasionnel.

N°2019-38 –Petite enfance-enfance et jeunesse : convention relative à l’organisation et au financement des interventions

Rapporteur : Patrick Salinié

Monsieur le Président rappelle que les compétences Petite Enfance, Enfance et Jeunesse ont été transférées à la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir depuis le 1er janvier 2019. L’ensemble des droits et obligations attachés à ces compétences reviennent à la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir. Les bâtiments, matériels, mobiliers, véhicules, personnels, contrats et autres engagements sont désormais du ressort de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir. Toutefois, afin de permettre aux différentes structures de conserver les organisations actuelles, il est proposé que les communes de Sarlat-La Canéda, Proissans et Sainte Nathalène continuent à assurer un certain nombre de prestations et d’interventions. Il en est ainsi notamment pour la restauration des enfants, l’entretien des locaux et certaines charges de fonctionnement. Les communes factureront au coût réel à la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir les charges qu’elles auront supportées. Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l’unanimité, confirme le dispositif prévu dans la délibération du 10 décembre 2018, accepte les termes de la convention proposée et autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention. Il s’engage à inscrire au budget les sommes nécessaires tant en dépenses qu’en recettes pour l’exécution de la délibération.

N°2019-39 –Travaux centre de loisirs – Enéa Loisirs : convention financière avec la commune de Sainte Nathalène

Rapporteur : Patrick Salinié

Monsieur le Président rappelle que les compétences Petite Enfance, Enfance et Jeunesse ont été transférées à la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir (CCSPN) depuis le 1er janvier 2019. L’ensemble des droits et obligations attachés à ces compétences revient à la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir. Les bâtiments, matériels, mobiliers, véhicules, personnels, contrats et autres engagements sont désormais du ressort de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir. Monsieur le Président rappelle également que la commune de Sainte Nathalène avait engagé avant le transfert de la compétence la réhabilitation d’un bâtiment qui accueillera désormais le centre de loisirs « Enéa loisirs » et que les travaux étaient toujours en cours au jour du transfert. Il y a donc lieu de préciser les liens financiers spécifiques entre la CCSPN et la commune de Sainte Nathalène notamment pour le règlement des factures en cours, l’encaissement des subventions et la gestion des emprunts qui concernent les travaux d’extension et de mise aux normes du Pôle Enfance de la commune. Aussi, pour faire face à cette période de transition, une convention doit être mise en place entre la CCSPN et la commune de Sainte Nathalène dont le projet est annexé à la délibération. Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l’unanimité, accepte les termes de la convention, autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention et s’engage à inscrire au budget les sommes nécessaires tant en dépenses qu’en recettes pour l’exécution de la présente délibération.

N°2019-40 –Groupement de commande « étude pré-opérationnelle pour l’élaboration d’un programme d’amélioration de l’habitat »

Rapporteur : Le Président

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort (CCTTH) souhaite avec la Communauté de communes Vallée de l’Homme (CCVH) et la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir (CCSPN), lancer une étude pré-opérationnelle pour l’élaboration d’un programme d’Amélioration de l’Habitat. Pour ce faire, la CCSPN, la CCVH et la CCTTH auront recours à un groupement de commandes selon une convention désignant la CCTTH comme « coordonnateur », conformément à la faculté offerte par les articles L2113-6, L2113-7 de l’ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018. Dans un tel cas et selon les dispositions de ces articles, une convention est signée par les membres du groupement. Enfin, au vu des montants à engager pour les prestations et travaux, les procédures de marchés publics seront de type adaptées. Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l’unanimité, approuve les dispositions de la convention prises entre les parties ci-dessus désignées pour la création du groupement de commandes destiné à réaliser une étude pré-opérationnelle pour l’élaboration d’un programme d’Amélioration de l’Habitat, autorise Monsieur le Président ou son représentant à avoir recours au groupement de commandes avec la CCTTH et la CCVH et à signer tout document y afférant, notamment la convention et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget prévisionnel 2019.

Hélène Coq-Lefrancq indique qu’elle est très satisfaite que la CCSPN engage cette démarche et demande si elle pourrait être élargie à l’échelle du pays.

Le Président indique que les 3 Communautés de communes qui ne sont pas associées avaient déjà engagé la démarche.

Benoit Secrestat ajoute que la proposition leur avait été faite.

N°2019-41 –Convention pour une opération de sécurité route départementale n° 704 Sarlat la Canéda

Rapporteur : Bernard Venancie

Monsieur le Président précise qu'une opération de sécurité est envisagée avec le Département de la Dordogne au niveau du carrefour entre la voie communale N°204 – route de Temniac – à Sarlat-La Canéda – d'intérêt communautaire – et la route départementale N°704. Ainsi, il est convenu de conventionner avec le Département de la Dordogne et la Ville de Sarlat-La Canéda, conformément au projet de convention joint à la délibération, fixant les conditions techniques, administratives et financières de cette opération. La convention prendra effet à compter de la date de notification par le Département à la Commune et la CCSPN d'un exemplaire signé de l'ensemble des parties. Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les dispositions de la convention, autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document y afférant et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget prévisionnel 2019.

N°2019-42 - Compte administratif 2018– Budget Principal

Rapporteur : Christian Lamouroux

Le Conseil communautaire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, et après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer. Monsieur le Président a présenté les résultats de l'exercice 2018 à l'assemblée délibérante. Après que le Président ait quitté la salle, délibérant sous la présidence de Jérôme Peyrat, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif 2018, lequel peut se résumer ainsi :

	DÉPENSES en €	RECETTES en €	SOLDES en €
Fonctionnement	11 710 391.31 €	13 039 146.45 €	1 328 755.14 €
Investissement	2 642 010.45 €	1 594 120.04 €	- 1 047 890.41 €
	+	+	+
Fonctionnement report N-1	0.00 €	2 257 872.70 €	2 257 872.70 €
Investissement report N-1	0.00 €	106 861.65 €	106 861.65 €
	=	=	=
Fonctionnement	11 710 391.31 €	15 297 019.15 €	3 586 627.84 €
Investissement	2 642 010.45 €	1 700 981.69 €	- 941 028.76 €
Total cumulé	14 352 401.76 €	16 998 000.84 €	2 645 599.08 €
Investissement Restes à réaliser	1 251 373.28 €	1 141 550.00 €	- 109 823.28 €
	=	=	=
TOTAL	15 603 775.04 €	18 139 550.84 €	2 535 775.80 €

Il constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement des bilans d'entrée et des bilans de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

N°2019-43 - Affectation des résultats 2018 – Budget Principal

Rapporteur : Christian Lamouroux

L'exécution de l'exercice 2018 du budget général laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses réalisées :	11 710 391.31
Recettes réalisées :	13 039 146.45

Soit un résultat 2018 de (excédent) :	+ 1 328 755.14
--	-----------------------

Résultat 2017 (excédent):	2 257 872.70
---------------------------	--------------

Soit un résultat cumulé de :	+ 3 586 627.84
-------------------------------------	-----------------------

Section d'Investissement :

Dépenses réalisées :	2 642 010.45
Recettes réalisées :	1 594 120.04

Soit un résultat 2018 de :	- 1 047 890.41
-----------------------------------	-----------------------

Résultat 2017 (excédent) :	106 861.65
----------------------------	------------

Intégration résultat Budget Annexe Delpeyrat (Déficit)	- 203 229.52
---	--------------

Soit un résultat cumulé de :	-1 144 258.28
-------------------------------------	----------------------

Reste à réaliser en dépenses :	1 251 373.28
--------------------------------	--------------

Reste à réaliser en recettes :	1 141 550.00
--------------------------------	--------------

Solde restes à réaliser	-109 823.28
-------------------------	--------------------

Besoin de la section d'investissement	- 1 254 081.56
--	-----------------------

Résultat global 2018	+ 2 332 546.28
-----------------------------	-----------------------

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter au budget général 2019, les résultats de l'exercice 2018 de la manière suivante :

- en Investissement Dépenses au compte 001, le déficit de la section d'investissement à hauteur de 1 144 258.28 €
- en Investissement Recettes la somme de 1 254 081.56 €, au compte 1068 pour couvrir le besoin d'investissement 2018
- en Fonctionnement Recettes, au compte 002, l'excédent de fonctionnement qui s'élève à 2 332 546.28 €.

N°2019-44 - Compte Administratif 2018 – Budget Annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)*Rapporteur : Christian Lamouroux*

Le Conseil communautaire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, et après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, Monsieur le Président présente les résultats de l'exercice 2018 à l'assemblée délibérante. Après que le Président ait quitté la salle, délibérant sous la présidence de Jérôme Peyrat, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif 2018, lequel peut se résumer ainsi :

<u>EXÉCUTION DU BUDGET 2018</u>			
	DÉPENSES	RECETTES	SOLDES
Exploitation	80 635.20 €	123 495.64 €	+ 42 860.44 €
Investissement	2 770.40 €	88.80 €	- 2 681.60 €
<u>REPORT 2017</u>			
Exploitation	0.00 €	114 035.72 €	+ 114 035.72 €
Investissement	88.80 €	0.00 €	-88.80 €
<u>RÉSULTAT CUMULÉ 2018</u>			
Exploitation	80 635.20 €	237 531.36 €	+ 156 896.16 €
Investissement	2 859.20 €	88.80 €	- 2770.40 €
TOTAL			
<u>EXCÉDENT GLOBAL 2018</u>			+ 154 125.76 €

Il constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement des bilans d'entrée et des bilans de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

N°2019-45 - Affectation des résultats 2018 – Budget Annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Rapporteur : Christian Lamouroux

L'exécution de l'exercice 2018 du budget annexe SPANC laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses réalisées :	80 635,20 €
Recettes réalisées :	123 495,64 €
<hr/>	
Soit un résultat 2018 de :	42 860,44 €
Résultat 2017 (excédent) :	114 035,72 €
<hr/>	
Soit un résultat cumulé de :	156 896,16 €

Section d'Investissement :

Dépenses réalisées :	2 770,40 €
Recettes réalisées :	88,80 €
<hr/>	
Soit un résultat 2018 de :	- 2 681,60 €
Résultat 2017 (déficit) :	- 88,80 €
<hr/>	
Soit un résultat cumulé de :	- 2 770,40 €
Reste à réaliser en dépenses :	
Reste à réaliser en recettes :	- €
<hr/>	
Besoin net de la section d'Investissement :	- 2 770,40 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter au budget annexe SPANC 2019, les résultats de l'exercice 2018 de la manière suivante :

- En Investissement Dépenses, au compte 001, le déficit d'investissement de 2 770,40 €
- En Investissement Recettes, au compte 1068, le besoin de la section d'Investissement de 2 770,40 €.
- En Fonctionnement Recettes, au compte 002, le montant complémentaire de l'excédent cumulé de fonctionnement soit 154 125,76 €.

N°2019-46 - Compte Administratif 2018– Budget Annexe Zone d'Activité Economique (ZAE)

Rapporteur : Christian Lamouroux

Le Conseil communautaire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, et après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, Monsieur le Président a présenté les résultats de l'exercice 2018 à l'assemblée délibérante. Après que le Président ait quitté la salle, délibérant sous la présidence de Jérôme Peyrat, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2018, lequel peut se résumer ainsi :

<u>EXÉCUTION DU BUDGET 2018</u>			
	DÉPENSES	RECETTES	SOLDES
Exploitation	205 070.95 €	205 044.95 €	-26.00 €
Investissement	205 044.95 €	196 920.60 €	-8 124.35 €
<u>REPORT 2017</u>			
Exploitation	147.00 €		-147.00 €
Investissement	196 920.60 €		- 196 920.60 €
<u>RÉSULTAT CUMULÉ 2018</u>			
Exploitation	205 217.95 €	205 044.95 €	-173.00 €
Investissement	401 965.55 €	196 920.60 €	- 205 044.95 €
		TOTAL	
<u>DÉFICIT GLOBAL 2018</u>			- 205 217,95 €

Il constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement des bilans d'entrée et des bilans de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

N°2019-47 - Affectation des résultats 2018 – Budget Annexe Zone d'Activité Economiques(ZAE)

Rapporteur : Christian Lamouroux

L'exécution de l'exercice 2018 du budget annexe ZAE laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses réalisées :	205 070,95
Recettes réalisées :	205 044,95

Soit un résultat 2018 de :	-	26,00
----------------------------	---	-------

Résultat 2017 :	-	147,00
-----------------	---	--------

Soit un résultat cumulé de :	-	173,00
-------------------------------------	---	--------

Section d'Investissement :

Dépenses réalisées :	205 044,95
Recettes réalisées :	196 920,60

Soit un résultat 2016 de :	-	8 124,35
----------------------------	---	----------

Résultat 2015 :	-	196 920,60
-----------------	---	------------

Soit un résultat cumulé de :	-	205 044,95
-------------------------------------	---	------------

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter au budget annexe ZAE 2019, les résultats de l'exercice 2018 de la manière suivante :

- en Investissement Dépenses, au compte 001, le déficit d'investissement cumulé qui s'élève à 205 044,95 €,
- en Fonctionnement Dépenses, au compte 002, le déficit de fonctionnement cumulé qui s'élève à 173,00 €.

N°2019-48 - Compte Administratif 2018 - Budget Annexe Résidence Habitat Jeunes (RHJ)

Rapporteur : Christian Lamouroux

Le Conseil communautaire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, et après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, Monsieur le Président présente les résultats de l'exercice 2018 à l'assemblée délibérante. Après que le Président ait quitté la salle, délibérant sous la présidence de Jérôme Peyrat, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2018, lequel peut se résumer ainsi :

<u>EXECUTION DU BUDGET 2018</u>			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
EXPLOITATION	0,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT	173 870,77 €	0,00 €	-173 870,77 €
<u>REPORT 2017</u>			
EXPLOITATION	0,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT	14 687,51	0,00 €	-14 687,51 €
<u>RESULTAT CUMULE 2018</u>			
EXPLOITATION	0,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT	188 558,28 €	0,00 €	-188 558,28 €
		TOTAL	-188 558,28 €
<u>RESTES A REALISER 2018</u>			
INVESTISSEMENT	17 509,00 €	0,00 €	-17 509,00 €
<u>DEFICIT GLOBAL 2018</u>			-206 067,28 €

Il constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative aux reports à nouveau, aux résultats de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement des bilans d'entrée et des bilans de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

N°2019-49 - Affectation des résultats 2018 – Budget Annexe Résidence Habitat Jeunes (RHJ)

Rapporteur : Christian Lamouroux

L'exécution de l'exercice 2018 du budget annexe Résidence Habitat Jeunes laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses réalisées :	0,00
Recettes réalisées :	0,00
Soit un résultat 2018 de :	0,00
Résultat 2017 :	0,00

Soit un résultat cumulé de : **0,00**

Section d'Investissement :

Dépenses réalisées :	173 870,77
Recettes réalisées :	0,00

Soit un résultat 2018 de :	-173 870,00
Résultat 2017 :	14 687,51
Soit un résultat cumulé de :	-188 558,28

Reste à réaliser en dépenses :	17 509,00
Reste à réaliser en recettes :	0,00
Solde restes à réaliser : Résultat RAR	-17 509,51

Besoin net de la section d'Investissement : **-206 067.58**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter au budget annexe Résidence Habitat Jeunes 2019, les résultats de l'exercice 2018 de la manière suivante :

- en Investissement Dépenses, au compte 001, le déficit d'investissement cumulé qui s'élève à 188 558.28 €.

N°2019-50 - Comptes de gestion 2018 : Budget principal ; budget SPANC ; budget ZAE et budget Résidence Habitat Jeunes

Rapporteur : Christian Lamouroux

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti,

- après s'être fait présenter le comptes administratif 2018 du Budget Principal et des budgets annexes, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses à effectuer et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par Madame la Trésorière, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer s'il y a lieu ;
- après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018 : Budget Principal et des budgets annexes;

- et après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire, statuant sur l'exécution du Budget Principal, du Budget Annexe SPANC, du Budget Annexe ZAE et du Budget Annexe Résidence Habitat Jeunes de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, il déclare que les comptes de gestion du Budget Principal et des budgets annexes dressés pour l'exercice 2018 par Madame la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

N°2019-51 - Taux de la Fiscalité Mixte et de la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) 2019

Rapporteur : Christian Lamouroux

Le Président propose pour l'exercice 2019 le maintien des taux de la fiscalité « ménages », c'est à dire la taxe d'habitation, le foncier bâti et le foncier non bâti et le maintien du taux de la CFE. Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, 33 voix pour, 1 voix contre (Hélène Coq-Lefrancq) et 2 abstentions (Romain Bondonneau et Anick le Goff), fixe les taux comme suit :

Nature de la Taxe	Bases Prévisionnelles 2019	Vote des taux 2019	Produits attendus 2019
Taxe d'habitation	26 273 000 €	9.46 %	2 485 426 €
Taxe foncière bâti	22 419 698 €	2.65 %	606 956 €
Taxe foncière non bâti	370 539 €	15.10 %	57 214 €
C.F.E.	7 112 000 €	28.38%	2 018 386 €

Hélène Coq-Lefrancq indique qu'elle votera contre en rappelant que comme elle l'avait déjà précisé en 2018 elle veut marquer son opposition contre le taux de CFE qui est très élevé et qui, à son sens, pénalise les tranches basses.

Romain Bondonneau, pour sa part, précise qu'il s'abstiendra, même s'il note le choix de ne pas augmenter de nouveau. Il rappelle que le poids de l'impôt sur le territoire de la CCSPN est 50 % plus élevé que les CC de même strate.

Anick Le Goff indique également qu'elle s'abstiendra.

N°2019-52 – Taux de la Taxe d'Enlèvements des Ordures Ménagères (TEOM) 2019

Rapporteur : Christian Lamouroux

Le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire qu'en matière de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) le Conseil doit voter un taux individualisé pour chaque commune membre de la Communauté de communes. Il communique au Conseil les bases notifiées par les services de l'Etat (état 1259 TEOM) pour chaque commune membre et propose de voter les taux pour l'année 2019. Monsieur Franck Duval ne prend pas part au vote.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité, vote les taux de la TEOM 2019 comme suit :

	Bases prévisionnelles 2019	Taux 2019	Coût du service 2019
Beynac et Cazenac	673 224	15,61%	105 072 €
La Roque Gageac	701 123	13,81%	96 833 €
Marcillac Saint -Quentin	712 072	12,39%	88 236 €
Marquay	572 143	11,73%	67 124 €
Proissans	871 973	9,83%	85 746 €
St André Allas	734 396	11,90%	87 366 €
St Vincent De Cosse	527 007	9,22%	48 607 €
St Vincent Le Paluel	236 178	11,11%	26 247 €
Ste Nathalie	515 249	11,80%	60 813 €
Salat La Canéda	14 198 450	15,34%	2 177 465 €
Tamniès	398 782	15,40%	61 396 €
Vézac	833 710	11,50%	95 875 €
Vitrac	1 173 755	10,28%	120 633 €
TOTAL	22 148 062	14,09%	3 121 413 €

Hélène Coq-Lefrancq s'interroge sur la tarification incitative en précisant que ce mécanisme complexe lui semble malgré tout le plus vertueux.

Le Président indique que, pour sa part, il est très réservé sur son application car il s'agit d'un réel changement de culture qui sera difficile et notamment pour les personnes âgées.

Franck Duval rappelle qu'il s'agit de l'application d'une décision départementale et qu'à ce stade de la mise en place il n'a pas aujourd'hui les moyens d'être très précis quant aux modalités de son application dans la mesure où à ce jour aucune décision n'est encore prise sur la part fixe et la part variable. Ce sera un choix à faire par les élus dans les mois à venir. Le Président du SICTOM et son Vice-président (Jérôme Peyrat) ont d'ailleurs posé un certain nombre de questions et notamment sur la prise en compte de la spécificité du territoire liée au tourisme. Il indique qu'ils sont donc très vigilants à conserver un service au plus près des administrés.

Jean Michel Pérusin note des manques dans la distribution des kits chez les administrés.

Franck Duval indique que les ambassadeurs du tri pourront en faire la distribution quand ils viendront dans les communes même s'il entend ce manque évident.

Anick le Goff indique qu'elle partage l'avis sur l'aspect vertueux du paiement individualisé mais elle ajoute qu'il y a également un côté très inégalitaire à ce dispositif dans la mesure où bien souvent les plus pauvres sont aussi ceux, par manque de moyens, qui ont des habitudes de consommation moins vertueuses.

Elle remarque également l'absence de composteurs dans les logements collectifs privés.

Franck Duval précise qu'une démarche est engagée dans ce sens et c'est ainsi qu'un composteur collectif a été installé au Colombier ou encore à la maison de retraite de Montignac.

N°2019-53 – Attribution de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) 2019

Rapporteur : Christian Lamouroux

Le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire l'institution par la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir (CCSPN) de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), versement facultatif au profit des communes membres. Au vu du contexte économique pour les communes membres de la CCSPN, Monsieur le Président propose pour l'année 2019 de rester au niveau 2018 pour la DSC 2019 et s'établirait ainsi :

	DSC de base	DSC 2018	DSC 2019
Beynac	4 573.30 €	2 743.98 €	2 743.98 €
La Roque Gageac	3 747.33 €	2 248.40 €	2 248.40 €
Marcillac Saint Quentin	27 503.24 €	16 501.94 €	16 501.94 €
Marquay	21 654.24 €	12 992.54 €	12 992.54 €
Proissans	33 462.40 €	20 077.44 €	20 077.44 €
Saint André d'Allas	6 886.04 €	4 131.62 €	4 131.62 €
Saint Vincent de Cosse	3 399.55 €	2 039.73 €	2 039.73 €
Saint Vincent le Paluel	8 697.34 €	5 218.40 €	5 218.40 €
Sainte Nathalène	21 307.60 €	12 784.56 €	12 784.56 €
Sarlat-La Canéda	619 792.55 €	371 875.53 €	371 875.53 €
Tamniès	17 582.63 €	10 549.58 €	10 549.58 €
Vézac	5 529.70 €	3 317.82 €	3 317.82 €
Vitrac	7 738.10 €	4 642.86 €	4 642.86 €
TOTAL	781 874.02 €	469 124.40 €	469 124.40 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'octroi d'une Dotation de Solidarité Communautaire au titre de l'année 2019 selon les montants définis ci-dessus dont le total s'élève à 469 124,40 € et dit que les montants correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2019.

N°2019-54– Budget Primitif 2019 – Budget Principal

Rapporteur : Christian Lamouroux

Le Président présente aux membres du Conseil communautaire le projet du budget primitif des recettes et des dépenses pour l'exercice 2019, budget principal, et expose les motifs de ces propositions. Les membres du Conseil communautaire, après avoir entendu les motifs, à l'unanimité, arrête aux sommes portées, les prévisions de recettes et le montant des dépenses à opérer pour l'exercice 2019 au titre de ce budget primitif et s'élevant à :

Fonctionnement :	17 003 695.00 €
Investissement :	11 096 489.00 €

Il décide de voter les dépenses et les recettes par chapitre en fonctionnement, et par chapitre ou opération en investissement tel que définies ci-dessous :

Fonctionnement					
Chap.	Libellés	Dépenses	Chap.	Libellés	Recettes
011	Charges à caractère général	1 350 000,00	013	Atténuations de charges	313 400,00
012	Charges de personnel	4 963 785,00	70	Produits services, domaine et ventes	982 158,72
014	Atténuations de produits	4 882 795,00	73	Impôts et taxes	10 384 187,00
65	Autres charges de gestion courante	2 004 100,00	74	Dotations et participations	2 388 003,00
66	Charges financières	207 000,00	75	Autres produits de gestion courante	51 900,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	77	Produits exceptionnels	1 500,00
022	Dépenses imprévues	150 000,00	042	Opérat° ordre transfert entre sections	550 000,00
023	Virement à la section d'investissement	3 238 235,00	002	Résultat de fonctionnement reporté	2 332 546,28
042	Opérat° ordre transfert entre sections	206 780,00			
TOTAL		17 003 695 €	TOTAL		17 003 695 €
Investissement					
Chap.	Libellés	Dépenses	Chap.	Libellés	Recettes
020	Dépenses imprévues	100 000,00	021	Virement de la section de fonctionnement	3 238 235,00
040	Travaux en régie	550 000,00	001	Excédent antérieur reporté	0
204	Immobilisations incorporelles	219 570,00	040	Amortissements	206 780,00
			10	FCTVA Excédent de fonctionnement	1 666 000,44 1 254 081,56
16	Remboursement Emprunts, cautions	920.500,00	024	Cessions	400 000,00
001	Déficit antérieur reporté	1 144 258,28	16	Emprunts, Emprunts (<i>travaux ligne ferroviaire 1/3</i>) Cautions	497 945,00 122 570,00 500,00
Opérations	Libellés	Dépenses	Opérations	Libellés	Recettes
102	Pôle Culture et Jeunesse	5 665 917,72	102	Pôle Culture et Jeunesse	2 687 317,00
104	Cuze et Enéa	91 780,00	104	Cuze et Enéa	52 445,00
106	École de musique	2 000,00	106	École de musique	0
107	Forêt de Campagnac	10 000,00	107	Forêt de Campagnac	0
108	P.F.M.B.	5 000,00	108	P.F.M.B.	0
112	Aménagement bureaux&bâtiments	66 117,00	112	Aménagement bureaux&bâtiments	0
114	Piscine couverte	14 538,00	114	Piscine couverte	129 665,00
115	Signalisation routière	114 005,00	115	Signalisation routière	0
117	Pôle économique et administratif	50 000,00	117	Pôle économique et administratif	471 200,00
119	Voirie et signalétique	1 805 933,00	119	Voirie et signalétique	208 300,00
121	Urbanisme PLUi	157 575,00	121	Urbanisme PLUi	51 600,00
122	Petite Enfance	18 210,00	122	Petite Enfance	
123	Enfance et Jeunesse	161 085,00	123	Enfance et Jeunesse	109 850,00
TOTAL		11 096 489 €	TOTAL		11 096 489 €

En préambule de la présentation du Budget Primitif 2019 par Christian Lamouroux, le Président fait part de quelques remarques.

Il rappelle que le budget consolidé est d'environ 32 millions d'euros ce qui est donc un budget important. Il note l'augmentation significative liée aux transferts de compétences mais indique que désormais le budget est stabilisé.

Il rappelle les projets engagés par la CCSPN : l'abattoir, Sarlotech, le pôle culturel... et les projets portés pour le compte du Pays : la Plateforme de Formation aux Métiers du Bâtiment, la résidence Habitat Jeunes...

Il ajoute que dans les mois à venir la mobilité, la santé ou encore les logements devront être des sujets dans lesquels la CCSPN s'engagera. Il ajoute que l'économie sociale et solidaire sera également un domaine à conforter dans la mesure où, même si un certain nombre d'actions sont déjà engagées, il est indispensable d'accompagner encore plus les personnes en difficulté et notamment grâce à de nouveaux circuits.

Il note par ailleurs l'importance d'avoir une vision urbaine du territoire et notamment par le prisme du PLUi et l'enjeu majeur à travailler sur l'inclusion numérique.

S'agissant plus particulièrement de l'économie, il note le maintien de 53 postes par l'entreprise Rougié sur le territoire et le recrutement par Coloplast de 25 CDI en 2018 et encore de 24 en 2019. L'entreprise TPL pour sa part a également une croissance importante qui participe au dynamisme du territoire.

Pour ce qui concerne ensuite le fonctionnement, des manques sont à noter. Ainsi en 2019, il est prévu de renforcer le service financier avec un agent qui s'attachera à travailler sur la consolidation et les projections afin de mettre en place un vrai travail de contrôle de gestion, et il est également prévu de recruter un développeur économique.

Romain Bondonneau indique qu'il soutiendra le projet de budget dans la mesure où il met en œuvre les décisions qu'il a lui-même validé : pôle culturel, transferts petite enfance/enfance/jeunesse...

Malgré tout il tient à rappeler le niveau d'endettement très élevé qui sera de 8,5 millions d'euros, des taux d'imposition élevés, des charges de fonctionnement importantes et donc un budget très contraint qui ne permettra pas d'accompagner la mise en œuvre d'idées ou de projets nouveaux.

Romain Bondonneau demande par ailleurs que lui soit fourni un état précis des transferts de compétences depuis la fusion avec les montants des charges financières transférées ainsi que le nombre de personnels.

Le Président rappelle que s'agissant de la dette, pour l'instant nous sommes à 5 ans, ce qui reste raisonnable.

Romain Bondonneau précise qu'elle sera de 7 ans à la fin de l'année.

Jérôme Peyrat, pour sa part, indique qu'il préfère que la dette soit même supérieure à 5 ans. En effet, à son sens, emprunter est un signe de vigueur. Il ajoute, par ailleurs, qu'il faut noter que le budget n'inclut ni le SIDES ni l'EPIC et qu'il faut en tenir compte dans la réflexion sur la surface financière de la CCSPN.

Anick Le Goff constate qu'au vu du « petit » périmètre de la collectivité, nous sommes finalement pénalisés et interroge sur la nécessité d'élargir le périmètre de la Communauté de communes (CC).

Le Président indique que « pour se marier, il faut être deux ». Pour l'instant des rapprochements existent avec d'autres CC et petit à petit un certain nombre de collaborations ont été mises en place : OPAH, SIDES, tourisme... Il évoque également, la possibilité dans l'avenir, que le service urbanisme instruisse pour le compte d'autres communautés de communes.

Jean Michel Perusin ajoute sur ce sujet que si de nouvelles organisations se mettent en place se pourraient être avec la CC Pays de Fénelon qui dépasse semble-t-il le seuil des 10 000 habitants mais que dans tous les cas il n'y aura pas de changement avant 2020.

Le Président ajoute que les fusions ne font pas perdre de pouvoir aux communes qui conservent un pouvoir vertical et que l'intérêt de tous est de collaborer sur des sujets horizontaux comme la petite enfance, l'urbanisme, le développement économique ...

Benoit Secrestat précise qu'il s'agit en effet d'une question importante mais compliquée. Il existe aujourd'hui un certain nombre de conventions, de rapprochements... mais la question des fusions se pose en effet car le périmètre de la communauté de communes ne permet pas d'être visible à l'échelle de la région notamment. Une autre question primordiale est celle de la reconnaissance en ZRR puisque les CC voisines ont cette qualification qui manque cruellement à la CCSPN.

Il faut que tout le monde en ait envie, regarder ce qu'il y aurait à gagner, à perdre... Quelles seraient les conséquences en termes de proximité....

Le Président rappelle que la CCSPN fait partie des 124 territoires d'industrie mais que ce dispositif ne compensera pas les ZRR.

Romain Bondonneau, pour sa part, est réservé. Il précise que les CC sont déjà mal identifiées que les administrés ne connaissent pas les compétences. Il entend bien les réflexions en terme de bassin de vie, les logiques de territoire mais ne voit pas trop comment changer alors que les gens ne connaissent déjà pas vraiment ce qui existe. Il ajoute qu'il faut nécessairement plus et mieux communiquer sur qui fait quoi.

N°2019-55 – Budget Primitif 2019 – Budget Annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Rapporteur : *Christian Lamouroux*

Le Président présente aux membres du Conseil communautaire le projet du budget primitif des recettes et des dépenses pour l'exercice 2019 du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), et expose les motifs de ces propositions. Les membres du Conseil communautaire, après avoir entendu les motifs, à l'unanimité, arrête aux sommes portées, les prévisions de recettes et le montant des dépenses à opérer pour l'exercice 2019 au titre de ce budget annexe primitif et s'élevant à :

Fonctionnement : 220 600,00 €
Investissement : 100 300,00 €

Il décide de voter les dépenses et les recettes par chapitre, tant en fonctionnement qu'en investissement soit :

FONCTIONNEMENT					
CHAP	LIBELLE	DEPENSES	CHAP	LIBELLE	RECETTES
011	Charges à caractère général	32 100,00	70	Vente de produits	57 000,00
012	Charges de personnel	80 000,00	74	Subventions d'exploitation	9 474,24
67	Charges exceptionnelles	1 020,40	002	Résultat reporté	154 125,76
022	Dépenses imprévues	9 950,00			
023	Virement à la section d'investissement	78 130,00			
042	Opération ordre transfert	19 399,60			
TOTAL		220 600,00	TOTAL		220 600,00
INVESTISSEMENT					
CHAP	LIBELLE	DEPENSES	CHAP	LIBELLE	RECETTES
001	Déficit antérieur reporté	2 770,40	021	Virement de la section fonctionnement	78 130,00
020	Dépenses imprévues	2 529,60	040	Opération d'ordre	19 399,60
20	Immobilisation incorporelles	5 000,00	10	Dotations, fonds divers	2 770,40
21	Immobilisations corporelles	90 000,00			
TOTAL		100 300,00	TOTAL		100 300,00

N°2019-56 – Budget Primitif 2019 – Budget annexe Zones d’Activités Economiques (ZAE)

Rapporteur : *Christian Lamouroux*

Le Président présente aux membres du Conseil communautaire le projet du budget primitif des recettes et des dépenses pour l’exercice 2019 du budget annexe Zone d’Activité Economique (ZAE), et expose les motifs de ces propositions. Les membres du Conseil communautaire, après avoir entendu les motifs, à l’unanimité, arrête aux sommes portées, les prévisions de recettes et le montant des dépenses à opérer pour l’exercice 2019 au titre de ce budget annexe primitif et s’élevant à :

Fonctionnement : 747 187,95 €
Investissement : 857 832,40 €

Il décide de voter les dépenses et les recettes par chapitre, tant en fonctionnement qu’en investissement soit :

Fonctionnement					
Chapitre	Libellé	Dépenses	Chapitre	Libellé	Recette
002	Déficit de fonctionnement	173,00 €	042	Production stockée	652 787,45 €
011	Charges à caractère général	541 970,00 €	74	Dotations et Participations	94 400,50 €
042	Opérations d’ordre	205 044,95 €	77	Subventions exceptionnelles	- €
TOTAL		747 187,95 €	TOTAL		747 187,95 €
Investissement					
Chapitre	Libellé	Dépenses	Chapitre	Libellé	Recette
001	Déficit antérieur reporté	205 044,95 €	040	Opérations d’ordre	205 044,95 €
040	En cours de production de biens	652 787,45 €	024	Cessions des immobilisations	652 787,45 €
TOTAL		857 832,40	TOTAL		857 832,40 €

N°2019-57 – Budget Primitif 2019 – Budget Annexe Résidence Habitat Jeunes (RHJ)

Rapporteur : *Christian Lamouroux*

Le Président présente aux membres du Conseil communautaire le projet du budget primitif des recettes et des dépenses pour l’exercice 2019 du budget annexe de la Résidence Habitat Jeunes, et expose les motifs de ces propositions. Les membres du Conseil communautaire, après avoir entendu les motifs, à l’unanimité, arrête aux sommes portées, les prévisions de recettes et le montant des dépenses à opérer pour l’exercice 2019 au titre de ce budget annexe primitif et s’élevant à :

Fonctionnement : 10 000,00 €
Investissement : 2 702 868,00 €

Il décide de voter les dépenses et les recettes par chapitre, tant en fonctionnement qu’en investissement soit :

FONCTIONNEMENT					
CHAP	LIBELLE	DEPENSES	CHAP	LIBELLE	RECETTES
012	Charges de personnel	10 000,00	74	Dotations et participations	10 000,00
TOTAL		10 000,00	TOTAL		10 000,00
INVESTISSEMENT					
CHAP	LIBELLE	DEPENSES	CHAP	LIBELLE	RECETTES
001	Résultat antérieur reporté	188 558,28	10	Dotations, fonds divers	293 118,00
21	Immobilisations corporelles	60 000,00	13	Subventions	1 814 750,00
23	Immobilisations en cours	2 454 309,72	16	Emprunts et dettes	595 000,00
TOTAL		2 702 868,00	TOTAL		2 702 868,00

N°2019-58 – Subventions de Fonctionnement aux associations – exercice 2019

Rapporteur : Christian Lamouroux

Monsieur le Président informe les membres du Conseil communautaire que des demandes de subventions de fonctionnement ont été adressées par les associations au titre de l'exercice 2019.

Il rappelle que la Communauté de communes a notamment prévu dans ses compétences facultatives le « soutien aux activités culturelles et sportives dès lors que leur intérêt communautaire est reconnu par le Conseil » et qu'elle a la compétence actions de développement économique. Messieurs Jean Luc Astié, Patrick Crouzille et Benoit Secrestat ne prennent pas part au vote. Considérant la présence dynamique et le rayonnement de ces associations sur le territoire intercommunal, sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer aux associations les subventions suivantes :

COMPANIE CAPIA – RONDE DES SAISONS	300,00 €
HUMANATECH – START UP DANS LE PRE	1500,00 €
CLE LIRE COMPRENDRE ECRIRE	100,00 €
ASSOCIATION TOUT CONTE FEE	800,00 €
AMICALE LAIQUE DE SARLAT (Salon du Livre)	6 600,00 €
DYNAMI SPORT	1 000,00 €
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES RETRAITES AGRICOLES	400,00 €
ASSOCIATION ENEART	500,00 €
GROUPEMENT DES TRUFFICULTEURS DU PERIGORD NOIR	500,00 €
AFPL DES COTEAUX DU SARLADAIS (GESTION PASTORALE)	2 000,00 €
FOYER RURAL DE MARQUAY (Course de Côte)	500,00 €
PERIGORD INITIATIVE	300,00 €
AVENIR SARLAT	10 000,00 €
TOTAL	24 400,00 €

Il charge Monsieur le Président ou son représentant d'effectuer les démarches et de signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de la délibération et dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2019.

Romain Bondonneau s'interroge sur la liste des associations à qui les subventions sont attribuées et s'inquiète des demandes qui pourraient dès lors être formulées en 2020.

Le Président rappelle que le critère est la reconnaissance de l'intérêt communautaire.

Hélène Coq-Lefrancq demande dans quelle mesure l'association Avenir Sarlat peut élargir sur la ville et sur la CC ?

Le Président rappelle que la CC ayant désormais la compétence développement économique c'est elle qui, dès lors, assume le versement de la subvention à l'association et que s'agissant de Sarlat ce sont des reversements de droits de place notamment pour la braderie.

N°2019-59 – Subvention de fonctionnement 2019 à la Maison de l'Emploi du Périgord Noir (MDEPN)

Rapporteur : Christian Lamouroux

Monsieur le Président informe les membres du Conseil communautaire que dans le cadre de la compétence « développement économique », la Maison de l'Emploi (MDEPN) sollicite la Communauté de communes pour l'attribution de la subvention de fonctionnement annuelle s'élevant à 27 127 €. Il rappelle que la Maison de l'Emploi est une entité qui intervient sur l'ensemble du territoire pour favoriser l'activité économique en général en facilitant les démarches des demandeurs d'emploi et des employeurs. Par ailleurs, Monsieur le Président, rappelle aux membres du Conseil communautaire que la loi impose la conclusion d'une convention avec les associations qui bénéficient d'une subvention annuelle supérieure à 23 000 €. Ces dispositions rendent donc obligatoire la conclusion de la convention d'objectif avec la Maison de l'Emploi. Monsieur le Président précise qu'au-delà de cette obligation juridique, il s'agit également de conforter et de préciser les conditions du partenariat de la Communauté de communes avec l'association concernée. Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer à la Maison de l'Emploi une subvention de 27 127 € dans le cadre de la compétence « développement économique », autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'objectif 2019 dont un projet est annexé à la délibération et dit que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2019.

N°2019-60 – Convention d’objectifs avec l’AOSPC pour la mise en œuvre l’action sociale en faveur des agents de la collectivité

Rapporteur : Christian Lamouroux

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire le cadre législatif relatif à l’action sociale dans la fonction publique territoriale issu de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 de modernisation de la Fonction Publique Territoriale. Le dispositif reconnaît l’existence de prestations d’action sociale pour tous les agents territoriaux qui constituent des dépenses obligatoires au même titre que la rémunération des agents. Monsieur le Président indique que la Communauté de communes met déjà en œuvre un tel dispositif notamment sous la forme d’un partenariat avec l’Association des Œuvres Sociales du Personnel Communal (AOSPC) qu’il est proposé de poursuivre dans le cadre d’une convention pluriannuelle. Il précise enfin que depuis le 1er janvier 2019 la Communauté de communes Sarlat Perigot Noir exerce les compétences petite enfance, enfance et jeunesse et que, de fait, la cotisation à l’AOSPC a augmenté suite aux transferts de personnels pour atteindre 25 920 €. Au vu du montant de la participation, il rappelle que la loi impose la conclusion d’une convention avec les associations qui bénéficient d’une subvention annuelle supérieure à 23 000 €.

Ces dispositions et la nouvelle surface de compétences de la Communauté de communes rendent donc obligatoire la conclusion d’une convention d’objectif avec l’AOSPC. Ainsi, le Président propose aux membres du conseil communautaire la signature de la convention annexée à la délibération. Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l’unanimité, approuve la convention annexée à la délibération définissant les engagements réciproques de la communauté de communes et de l’Association des Œuvres Sociales du Personnel Communal dans la mise en œuvre de la politique sociale en direction des agents et dit que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets 2019 et 2020.

Questions Diverses :

Monsieur Martinet présente le contrat de mobilité ayant pour périmètre la ligne ferroviaire Libourne-Sarlat. Il s’agit d’une démarche engagée par la région nouvelle aquitaine visant à améliorer l’attractivité de la ligne en développant des politiques vertueuses en matière d’urbanisme et d’intermodalité. Cette démarche doit aboutir à la définition d’un plan d’actions partagé à moyen terme

Clôture de la séance à 20 H 00